

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERCTIONS :

annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
EDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 20 Mai 1884

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 16 de ce mois, M. Jean Plati, Lieutenant de 1^{re} classe dans la Compagnie des Gardes de Son Altesse Sérénissime, a été promu au grade de Capitaine dans la même Compagnie, en remplacement de M. Ernest Plati, démissionnaire.

A l'occasion du décès de S. M. l'Impératrice Marie-Anne d'Autriche, S. A. S. le Prince a pris le deuil pour 21 jours, qui ont commencé le 13 de ce mois.

NOUVELLES LOCALES

Le jury de l'Exposition de Nice s'est réuni les 13, 14 et 15 de ce mois. Il a, ce dernier jour, fait connaître le résultat de ses délibérations en ce qui concerne le pavillon de la Principauté. Placé comme nous l'avons dit hors concours par suite des médailles précédemment obtenues aux Expositions universelles de Vienne et de Paris, notre pavillon ne devait obtenir aucune récompense; mais, en présence des progrès accomplis, le jury a tenu à témoigner sa satisfaction aux artistes qui avaient contribué à son succès.

Il a donc décerné les médailles suivantes :

Médailles d'or

- A M. Naturel, architecte du pavillon.
- A M. Forckel, chef des cultures de la Tour.

Médailles d'argent

- A M. Lambert, directeur du Laboratoire de la Société industrielle (liqueurs et parfums).
- A M^{me} Naturel, pour sa collaboration à l'ornementation du pavillon (céramique).
- A M. Dalpayrat, chef d'atelier de la décoration à la Poterie artistique.
- A M. Cavallero, chef de l'atelier de modelage au même établissement.
- A M. Van den Daële, chef du service des serres à la Tour.
- Au R. P. Ildefonse pour son horloge astronomique. Mention honorable à M. Rigoni, pour exposition d'un comptoir en bois sculpté.

Nous lisons dans la liste des diplômes d'honneur décernés à l'Exposition de Nice les mentions suivantes :

- Groupes 12, 13 et 14. Serres et matériel d'horticulture, dessins et ornements de jardins, etc.
- Hors concours. — SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER DE MONACO.

Groupe 28, Céramique, cristaux, verrerie etc.
Hors concours : SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE DE MONACO.

Coopérateurs de l'Exposition (en dehors de l'Administration) :

Diplôme d'Honneur

PRINCIPAUTÉ DE MONACO, pour son pavillon spécial.

A l'occasion de l'Exposition de Nice, un grand nombre de journaux étrangers ont fait l'éloge de notre pavillon et des succès obtenus par les industries monégasques. Nous ne pouvons reproduire ici tous les articles flatteurs qui ont été écrits à ce sujet; nous nous bornerons à citer *la Perseveranza*, de Milan; *la Stampa*, de Rome; *l'Illustrazione*, de Milan; *la Nordeusch Allgemein Zeitung*, la *Gazette des Touristes*, de Paris; *la Gazette musicale*, de Milan; *l'Araldo*, de Côme; *le Sport* et *l'Italia termale*, journaux italiens, avec illustrations, qui, chacun, ont publié des études diverses fort intéressantes, soit au point de vue de l'exposition en elle-même, soit en ce qui concerne la vie mondaine à Monaco, nos solennités lyriques et théâtrales, les réceptions princières et les fêtes données l'hiver dernier à Monte Carlo.

D'un autre côté, les publications intéressant l'histoire ou la description de notre pays, motivent l'attention de la presse étrangère. C'est ainsi que le livre publié récemment par M. Raymond de Sainte-Suzanne a fait l'objet de nombreuses appréciations toutes favorables dans les journaux étrangers. Le *Pungolo della Domenica* publiait, il y a quelques jours, des extraits de la *Principauté de Monaco*.

On a procédé la semaine dernière au numérotage de toutes les maisons de la Condamine. Cette amélioration, que justifie la rapide extension de cette importante circonscription de la Principauté, a été accueillie avec satisfaction par la population.

CATHÉDRALE DE MONACO

Jeudi 22 mai

FÊTE DE L'ASCENSION DE N. S. JÉSUS-CHRIST

(Fête d'obligation)

10 heures du matin. — Grand'Messe.
3 heures de l'après-midi. — Vêpres et exercices du Mois de Marie. Sa Grandeur M^{gr} l'Evêque assistera pontificalement à la Grand'Messe et aux Vêpres.

Dimanche 1^{er} juin

SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale.
3 heures de l'après-midi. — Vêpres Pontificales, Sermon de clôture du Mois de Marie, Procession en l'honneur de la Sainte Vierge, présidée par M^{gr} l'Evêque, et Salut solennel.

Les solennités musicales se succèdent à la Cathédrale, sous l'active direction de M. Bellini, maître de chapelle, avec le puissant concours de M. Bouault, organiste. Dimanche, M^{lles} M... et R... ont bien voulu se faire entendre de nouveau pendant la grand'messe, la première en chantant un *Ave Maria* de Palestrina, qui a été dit avec un goût exquis, la seconde dans un *O Salutaris* de Mozart, des mieux interprétés.

Aux Vêpres, après les Litanies, supérieurement chantées par la maîtrise, M^{mes} T..., R... et M... ont exécuté un *Ave verum* de Mercadante. Ce trio, d'un très bel effet, a terminé dignement cette magnifique journée religieuse et artistique.

Pendant ce temps, M^{lle} A... obtenait, à l'église Saint-Charles, un véritable succès en chantant un *O Salutaris de Lefébure*, que M. l'abbé Montpignon a accompagné sur l'orgue avec son talent habituel.

Jeudi, à l'occasion de la fête de l'Ascension, à l'issue des Vêpres, un *Sub tuum* sera chanté, à la Cathédrale, par plusieurs artistes amateurs.

L'attrait de ces fêtes musicales ne fait qu'ajouter à l'intérêt toujours croissant qui s'attache aux conférences de M. l'abbé Pavy, ainsi qu'en témoigne chaque soir l'affluence des fidèles aux exercices du mois de Marie. La conférence de dimanche dernier, sur le prêtre catholique, a été remarquablement belle.

Le 16 mai, un enfant de 7 ans, André Pistonetti, demeurant chez son père à la pompe Marchesseaux, jouait vers six heures du soir sur les rochers du rivage non loin de cet établissement, et tomba à la mer. La tante de cet enfant, témoin de l'accident, se jeta courageusement à l'eau pour lui porter secours, mais ils se seraient infailliblement noyés tous les deux si quelques ouvriers de la pompe, entre autres le sieur Crema, n'étaient venus à leur aide. Ils ont été ramenés sains et saufs tous les deux.

Sous ce titre : SUR LE LITTORAL, la *Vie Mondaine* entretient ainsi ses lecteurs de Monaco :

La colonie étrangère est encore très nombreuse ce mois-ci dans la Principauté de Monaco.

Aujourd'hui, Monaco et Monte Carlo sont le complément indispensable de Nice, et pour certains étrangers Monte Carlo passe avant Nice. Quelques-uns mêmes seraient disposés à oublier leur géographie jusqu'à croire que Monte Carlo fait partie de Nice.

Parmi les personnes qui se promenaient cette semaine dans l'atrium du Casino de Monte Carlo, nous avons reconnu : le baron Alphonse de Rothschild, le comte de Béarn, le comte de Montalembert, MM. Gaston Mestayer, Pozzo di Borgo, Massa, Malausséna, le comte de Vogué, le comte de Mirafiori, de Larderelle, le vicomte Emmanuel d'Harcourt, la comtesse Coote, propriétaire d'une grande villa et

gérante d'un petit journal intitulé: *Le Cap incomparable d'Antibes*; puis Busnach, Roger de Beauvoir et M^{me} Massin, MM. Laffitte, Lébert, d'Aspromonte, d'Audiffret-Pasquier, Chevalier, de Benedetti, consul de France à Vintimille, etc.

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un artiste de talent, bien connu dans la Principauté où il a laissé, outre les sympathies qu'il avait su conquérir par l'amenité de ses relations, plusieurs belles pages de son œuvre. Nous avons nommé M. Gustave Jundt, dont deux tableaux remarquables par la beauté et la finesse des détails ainsi que par la pureté du coloris, décorent l'atrium du Casino: la *Cueillette des olives* au cap Martin et un *Coucher de soleil* vu de la pointe de la Veille.

M. Jundt affectionnait notre pays; la grandeur, la beauté de nos sites étaient pour lui l'objet d'une admiration qu'il traduisait sur la toile avec la poésie, le sentiment d'un grand artiste. Tous ceux qui, comme nous, l'ont connu et apprécié, partageront l'émotion causée à ses nombreux amis par sa mort prématurée. Il n'avait que 53 ans.

AVIS

Le Maire de la ville de Monaco prévient les habitants, qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine du 5 mai courant, qui déclare d'utilité publique l'élargissement de la rue Grimaldi entre la place d'Armes et la rue Caroline, ainsi que la cession à la voie publique de la partie de la maison appartenant à M^{me} veuve Michel Olivier, nécessaire pour cet élargissement et la démolition de la susdite partie de maison faisant saillie sur l'alignement projeté,

Le plan dressé par M. l'Inspecteur des Travaux Publics a été déposé à la mairie le 15 mai courant, pour être soumis à l'enquête, et y restera déposé pendant un délai de 10 jours, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance du plan à la Mairie et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Passé ce délai de 10 jours, ces observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, rappelons aux habitants les prescriptions de l'article 145 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, concernant les baigneurs.

ARTICLE PREMIER. — Il est expressément défendu à toute personne de se baigner le long du boulevard, depuis l'établissement des Bains de Mer jusqu'à l'usine à eau, quartier Monte Carlo.

ART. 2. — Tout individu pourra se baigner depuis la gare de Monte Carlo jusqu'à la plage du Tenao, ainsi que sur la plage dite du Canton, située à l'ouest du Palais, dans la partie qui s'étend en dessous de ses murs jusqu'à la villa Noghès, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement.

ART. 3. — La partie de la plage comprise entre la villa Noghès et la pointe de la propriété Lefebvre (Fontaine Vieille), limitée par deux poteaux, sera exclusivement réservée aux femmes.

ART. 4. — Les contrevenants seront passibles d'une amende de 7 à 15 francs conformément à l'article 191 de l'Ordonnance précitée.

ART. 5. — Le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Monaco, le 19 mai 1884.

Le Maire,
C^o F. GASTALDI.

Nos lecteurs se souviennent du phénomène qui s'est produit dernièrement plusieurs jours de suite à chaque lever et coucher du soleil et qui empourprait l'horizon comme une aurore boréale. A l'époque, les savants se sont occupés de ce phénomène, et ont cherché à en expliquer la cause. L'hypothèse la plus répandue était que ces lueurs crépusculaires étaient dues à la suspension dans l'air des poussières volcaniques provenant de l'explosion du Krakatoa.

Cette supposition se trouve confirmée par la découverte de traces de ces cendres dans l'air; la pluie et les neiges en entraînent peu à peu. On en a signalé à Madrid, en Hollande, en Allemagne, et toujours ces poussières avaient la même apparence et la même composition chimique que les matières rejetées par l'explosion du Krakatoa. Le fait paraît démontré aujourd'hui d'une façon scientifique. — Cette théorie, qui semble confirmée par l'observation directe, permettrait d'expliquer les pluies de cendres signalées dans les vieilles chroniques.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant les heures des trains correspondant à Savone avec les trains pour Turin :

Départ de Monaco 9,06 matin, de Ventimiglia 10,40 matin (heures de Rome), arrivée à Savone 3,59; départ 4,16, arrivée à Turin 10 h. soir.

Départ de Monaco 10,29 soir, de Ventimiglia: 1^o 3,30, matin, Savone 7,35, arrivée à Turin midi 42; 2^o 6,40, matin, Savone 11,28, Turin 5,24 soir.

Nous publions à la 4^e page l'horaire complet des chemins de fer de P.-L.-M. et de la Haute-Italie pour le service d'été.

L'horaire nouveau des chemins italiens est en vigueur à partir d'aujourd'hui, nous n'avions donc pu, dans notre dernier numéro, indiquer toutes les correspondances entre Paris, Monaco et Gênes avec le service d'été qui ne fonctionnera sur le réseau P.-L.-M. que le jeudi 29 mai.

On nous signale de Valence (Espagne) la solennité avec laquelle a été célébrée dans cette ville la fête de Notre-Dame des Naufragés (de los desemparados).

Le journal *Las Provincias* en a publié un récit détaillé que le défaut d'espace nous empêche de reproduire. Notons seulement que la statue de la Sainte Vierge a été portée processionnellement à l'église métropolitaine avec toute la pompe que comportaient les ressources locales. Les balcons étaient drapés et fleuris sur le parcours; toutes les troupes de la garnison en armes; des corps de musique faisaient entendre leurs harmonies, et les autorités civiles et militaires, toutes les corporations suivaient au milieu d'une foule immense et au son des cloches de toutes les églises. Dans la soirée, la musique de la garnison jouait sur les places illuminées à la lumière Drumond et aux feux de Bengale. La fête a duré trois jours, et l'éclat en a été rehaussé par la présence du ministre de grâce et justice, M. Silvela, dont le voyage a produit le plus heureux effet.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — En dépit d'un temps maussade et pluvieux, une foule nombreuse assistait, dimanche, à la distribution solennelle des récompenses à l'Exposition de Nice.

Toutes les autorités de la ville, du département, les représentants des puissances étrangères, les membres des comités et des différents jurys avaient pris place aux côtés de M. Borriglione, maire et député: MM. Lagrange de Langres, préfet; Seligmann, président du Tribunal civil; Abbo, président de la Chambre de commerce; Martin, commissaire général de l'Exposition; Franz Caze; Turcas; Halphen; Sallé, architecte; le comte Bertora, commissaire général de la Principauté de Monaco; le comte Gurowski, consul d'Autriche; de Barontcewicz, commissaire général de Russie; Serrano de Casanova, représentant l'Es-

pagne; Formon, commissaire de la Belgique; le marquis d'Alex; le comte de Béthune; C. Roissard de Bellet, commissaire du Brésil, etc., etc.

M. Borriglione a ouvert la cérémonie par un discours qui a été fort applaudi, et l'on a procédé à la lecture de la liste des récompenses.

Le soir, des réjouissances publiques ont été offertes à la population dans l'enceinte de l'Exposition. Les allées du parc et l'atrium du palais étaient éclairés à la lumière électrique.

Menton. — Le lundi 12 mai, dans la nuit, un incendie a détruit, à Menton, une des remises situées derrière la gare, non loin de l'usine à gaz. Grâce à la promptitude des secours, le feu a pu être circonscrit, et la baraque seule a été détruite.

Gênes. — Le négociant Cesare Corallo, qui vient de mourir, a légué quinze cent mille francs à l'institution des aveugles.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le monde des arts vient d'être frappé par une perte imprévue, qui sera vivement ressentie dans la Principauté. Le peintre Gustave Jundt, hôte à diverses reprises de Monte Carlo, et qui a décoré l'atrium du Casino de deux peintures murales représentant les paysages monégasques, d'un sentiment très juste et d'une couleur pleine de charme, est mort mercredi soir.

Gustave Jundt était né à Strasbourg en 1831, et faisait partie de cette pléiade de peintres alsaciens dont Henner, les frères Benner, Brion, Schutzenberger, Lix, Tuber, Kræyder, sont les représentants les plus estimés. Dès son enfance, il eut devant les yeux les produits de l'art, car il était petit-fils du célèbre orfèvre Kirstein. A dix-sept ans, il entra dans l'atelier de Gabriel Guérin, et, deux ans après, il vint à Paris où il compléta ses études sous la direction de Drolling.

L'œuvre de Jundt est considérable, car il produisait avec une extrême facilité. Les *Iles du Rhin*, les *Libellules*, le *Dimanche matin*, le *Retour de la fête*, comptent parmi ses toiles les plus connues.

Au physique, Jundt avait l'aspect d'un officier en retraite, avec ses grosses moustaches blondes et sa barbiche, et la goutte dont il souffrait depuis dix ans, en rendant sa marche pesante, accentuait encore ce caractère de sa physionomie. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, sous l'inspiration de M. Jules Ferry, un de ses amis intimes, qui assistait à ses obsèques avec une foule de notabilités artistiques, littéraires et politiques.

Nature expansive et toujours en belle humeur, le pauvre Jundt aurait été le premier à rire aux éclats au nez de qui lui aurait prédit la triste fin qu'il a rencontrée. Quel drame que les jeux de la mort et du hasard!

Les funérailles de Jundt avaient lieu à quatre heures, vendredi; à midi, c'était à un mariage que la chronique devait se rendre. A Saint-Thomas-d'Aquin, on célébrait l'union du comte Henri de Fitz-James, second fils du duc et sous-lieutenant au 2^{me} régiment de dragons, avec M^{me} Viane de Gontaut-Biron, fille du feu marquis.

Les comtes de Linage et de Fitz-James étaient les témoins du marié; le comte de Vogué et le vicomte de Gontaut-Biron ceux de la mariée.

Le duc de Nemours, qui a donné le bras à la duchesse douairière de Fitz-James pour la conduire à la sacristie, assistait à la cérémonie, ainsi que son fils, le duc d'Alençon, et le tout Paris aristocratique emplissait la nef de Saint-Thomas-d'Aquin.

Dans l'intimité de la maison du duc de Fitz-James, on a surnommé ses fils: l'ainé, le Duquet; le second, le Doduquet. C'est celui-ci qui donne l'exemple du mariage. A quand maintenant une duquette dans cette sympathique famille?..

Cette semaine a été celle des ovations, voire des ovations posthumes. Au cimetière du Père-Lachaise a été inauguré, au milieu d'un immense concours de monde, le monument élevé à la mémoire du baron Taylor, par les cinq associations qu'il a fondées et avec l'aide de la Société des Gens de lettres et celle

des Auteurs dramatiques. Au Trocadéro, l'Union internationale des Compositeurs a exécuté l'*Hymne à Victor Hugo*, de Saint-Saëns. L'illustre poète, qui assistait au concert, a été acclamé, ainsi que le compositeur.

A défaut de curiosité de plus haut parage, Paris s'est occupé, cette semaine, de l'ambassadeur du Maroc, Sidi-Mohamed-Bargasch. Le président de la République a reçu l'ambassadeur et lui a offert sa loge à l'Opéra pour entendre *Sapho*.

Dans l'entr'acte, l'ambassadeur est descendu sur la scène, et le corps de ballet a paru faire sur lui la plus heureuse impression, M^{lle} Subra en tête.

Les Marocains ont toujours eu un goût prononcé pour les femmes européennes, et cela fait honneur à leur discernement. On se rappelle que l'empereur Muley-Ismaïl s'éprit de la princesse de Conti, sur la vue d'un portrait, et qu'il envoya un ambassadeur demander à Louis XIV la main de cette princesse, si belle avant d'avoir été frappée de la petite-vérole.

M. Thomassy, dans son ouvrage sur les *Relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*, rapporte cette demande qu'il avait lue dans un manuscrit du temps, rédigé par Saint-Olon, ambassadeur de France au Maroc, en 1693. Elle est faite par Abdalla-ben-Aïcha, pour et au nom de l'empereur et adressée au ministre Pontchaïntrain. Elle se termine par cet engagement curieux : « Notre roi prendra la princesse de Conti pour femme selon la loi de Dieu et de son prophète, assurant qu'elle restera dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire. »

Cette demande, bien entendu, resta sans réponse de la part de Louis XIV, mais elle fit grand bruit à la cour et à la ville et excita très fort la verve des poètes d'alors. J.-B. Rousseau écrivit ce sixain qui fit le tour des ruelles :

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusqu'aux plus sauvages lieux;
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Sans remonter aussi haut qu'à Louis XIV, sous le second empire, un habitant de Tanger, du nom de Seffi-Abar, jeune, assez laid, mais fort riche, s'éprit passionnément de la fille d'un des fonctionnaires du règne. Après avoir obtenu l'entrée de la maison, à titre de curiosité bien plus qu'à celui de prétendant, le Marocain se livra, sous l'influence de son amour, à certaines excentricités qui le firent prier d'aller porter sa flamme ailleurs.

Il ne faudrait pas que les Européennes, en quête d'un mari, se figurassent que le Maroc est l'Eden retrouvé et se missent à émigrer pour l'Afrique. Elles éprouveraient, je crois, de cruelles déceptions. Le plus humble appartement dans la dernière des capitales, vaut mieux pour elles que tous les palais de l'empire du Maroc et le *high-life* même de Tanger n'a rien de bien tentant.

BACHAUMONT.

LETTRE DE BELGIQUE

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'Université catholique de Louvain a célébré lundi le cinquantième de sa restauration. Jamais fête jubilaire n'aura éveillé de plus légitimes, de plus profondes et de plus universelles sympathies au cœur des catholiques belges. C'est qu'aussi, après l'Eglise à laquelle elle tient d'ailleurs par les liens les plus étroits, aucune institution n'a occupé une plus grande place dans la vie intellectuelle et morale du pays, aucune n'a mieux servi les intérêts supérieurs de la Belgique catholique.

Ce fut en 1834 que les évêques belges ouvrirent à Malines cette Université, depuis transférée à Louvain, où elle a renoué les traditions de l'antique *Alma Mater* brabançonne.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque; les fondateurs de l'Université catholique, évêques, recteur, corps enseignant, ouvriers de la première heure, sont tous, à quelques rares exceptions près peut-être, descendus dans la tombe; mais ils ont trouvé des successeurs dignes d'eux, et leur œuvre est plus prospère que jamais.

Vainement les passions se sont déchainées contre elle, on n'a pu lui enlever la confiance des familles;

et elle n'a cessé de trouver dans les offrandes volontaires du peuple chrétien les ressources qui lui sont nécessaires pour maintenir son enseignement au niveau des progrès de la science.

Ses études sont plus fortes, plus complètes que celles d'aucune de ses rivales, en Belgique, et le nombre de ses élèves a toujours été croissant.

Nous ne pouvons ici faire l'historique de cette magnifique institution, dont la fondation remonte au XV^e siècle et est due à l'initiative d'Engelbert de Nassau, sire de Breda, et à l'appui de Jean IV.

Le 7 septembre 1426 eut lieu, à l'église de Saint-Pierre, la cérémonie de l'installation de l'Université en présence des délégués du duc, des abbés siégeant aux états de Brabant et du magistrat de Louvain. L'ouverture des cours fut fixée au 2 octobre suivant.

L'école fut placée sous l'invocation de la Mère du Sauveur, parce qu'elle avait été inaugurée la veille de la fête de la nativité de Marie.

On ne tarda pas à remarquer que l'enseignement devait être complété par une faculté de théologie. Sur les vives instances du duc Philippe-le-Bon, le pape Eugène IV accorda la bulle pour l'érection de cette faculté le 9 mars 1432. Depuis lors, l'Université se composa de cinq facultés : la *faculté des arts* (philosophie, lettres, sciences); la *faculté de théologie*, la *faculté de droit civil*, la *faculté de droit canon*, et enfin la *faculté de médecine*.

L'organisation de l'Université avait été faite à l'imitation de celles de Paris, Vienne et Cologne. L'école présentait la forme d'une petite république, régie par des lois spéciales.

Le chef suprême de l'Université était le *Recteur Magnifique*, choisi à tour de rôle parmi les membres des cinq facultés. Cette élection a eu lieu d'abord pour trois mois, et, plus tard, pour un semestre. Le recteur exerçait sur toute l'école la juridiction spirituelle, civile et criminelle. Les insignes du rectorat étaient la chausse rouge et la toque herminée. Le recteur était l'objet d'une très grande vénération; tout le monde se découvrait devant lui et lui cédait le pas. Lorsqu'il sortait, il était précédé d'un bedeau portant une masse en argent. Dans les cérémonies académiques, six bedeaux, armés de masses en vermeil, marchaient devant lui. ~~Il se tenait devant~~ ~~sa~~ ~~préséance~~ ~~sur~~ l'évêque du diocèse.

Le recteur était assisté d'un sénat académique composé de deux docteurs des facultés de théologie, de droit canon, de droit civil, de médecine et de quelques docteurs de la faculté des arts.

L'Université eut le succès le plus complet. Elle attira à Louvain un nombre considérable d'élèves appartenant, non seulement à la Belgique, mais à tous les pays de l'Europe; elle devint ainsi, comme elle l'est encore actuellement, pour cette ville, une source de prospérité.

L'*Alma-Mater* était entourée de la plus haute et de la plus respectueuse considération. Elle fut la gloire et les délices de nos aïeux, parce qu'elle donna au pays des hommes éclairés en même temps que des citoyens d'élite. Déjà, dans le premier siècle de son existence, on l'appelait *Alma ac florentissima universitas, la vénérable université de Louvain* et de *eerweerdige universiteit van Loven*.

Un écrivain français, Derival, qui visita Louvain en 1783, affirme que cette université était alors considérée comme une des plus célèbres de l'Europe. Elle comptait, à cette époque, trois mille élèves.

Supprimée le 4 brumaire an VI, elle fut rouverte à Malines le 4 novembre 1834, et transférée de nouveau à Louvain le 1^{er} décembre 1835.

Les fêtes qui viennent d'avoir lieu pour célébrer le 50^e anniversaire de la restauration de l'Université catholique les 12, 13 et 18 de ce mois ont été splendides. Les archevêques et évêques de Belgique y assistaient. Cavalcades historiques, discours, banquets, solennités musicales, illuminations, ont mis pendant deux jours la ville de Louvain en liesse.

FAITS DIVERS

LE TITRE DES BIJOUX

Le ministre des finances de France, d'accord avec le directeur des monnaies, vient d'arrêter définitivement le modèle du poinçon qui devra être apposé sur les bijoux à bas titre, fabriqués en vertu de la nouvelle loi, dont voici la teneur :

Par addition à l'article 4 de la loi du 19 brumaire an VI, il est créé, pour la fabrication des boîtes de montre d'or seulement, destinées exclusivement à l'exportation, un quatrième titre légal à 583 millièmes, lequel sera obligatoire.

Un poinçon spécial indiquant le titre et une empreinte particulière montrant qu'elles sont destinées à l'exportation, seront appliqués sur ces boîtes par le bureau de la garantie.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions dudit article 4, et en dehors de celles énoncées en l'article 1^{er} ci-dessus, les fabricants seuls d'orfèvrerie, joaillerie, bijouterie et boîtes de montres sont autorisés à fabriquer à tous autres titres des objets d'or et d'argent exclusivement destinés à l'exportation.

Il est interdit de livrer à la consommation intérieure, sous aucun prétexte, les ouvrages d'or et d'argent dont la présente loi n'autorise la fabrication qu'en vue de l'exportation.

Ceux de ces ouvrages qui seraient trouvés chez des fabricants, négociants ou commissionnaires n'ayant pas fait la déclaration prescrite par l'article 3 ci-dessus, ou dont la mise en vente à la consommation intérieure sera constatée, seront saisis et donneront lieu aux poursuites par devant le Tribunal de police correctionnelle. Les détenteurs des objets saisis encourront la confiscation de ces objets, sans préjudice des autres peines portées par l'article ci-après.

Le poinçon du bas titre représente une tête de fellah (paysan égyptien).

Il sera donc facile de distinguer les bijoux à bas titre des bijoux fabriqués jusqu'à ce jour.

A ce sujet, voici les différents poinçons actuellement en usage :

Poinçons de titres. — Titre d'or. — Paris et départements : tête de médecin grec.

920 millièmes, 1^{er} titre : un 1 placé devant le front.

840 millièmes, 2^e titre : un 2 placé sous le menton.

750 millièmes, 3^e titre : un 3 placé sur le nez.

Titres d'argent. — Paris et départements : tête de Minerve.

950 millièmes, 1^{er} titre : un 1 placé devant le front.

800 millièmes, 2^e titre : un 2 placé sous le menton.

Poinçons de garantie. — Or : 3^e titre, 750 millièmes.

Pour Paris : une tête d'aigle. Pour les départements : une tête de cheval.

Argent, 2^e titre : 800 millièmes. — Pour Paris : une tête de sanglier. Pour les départements : un crabe.

On annonce de Mexico la découverte d'un gisement de coke naturel à *Los Cerillos*.

Le filon aurait une épaisseur d'un mètre et se trouverait entre deux couches de houille bitumineuse et d'antracite. Ce coke aurait, paraît-il, toutes les apparences du produit ordinaire et donnerait un feu clair et brillant.

On dit que les essais faits dans les fours auraient démontré qu'il est, pour le moins, égal comme qualité au coke des usines à gaz.

On pense que ce curieux combustible a dû être formé, à une époque très ancienne, par la chaleur développée lors des éruptions volcaniques dont on trouve encore les traces dans le voisinage.

La couche de houille bitumineuse était probablement d'abord continue, et sa réduction d'épaisseur provient sans doute d'inondations postérieures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	12	765.3	765.1	764.6	764.3	764.4	20.5	20.9	20.9	20. »				18.5	62
13	64.9	64.8	64.1	63.6	63.6	19.4	20.8	20.5	18.5	16.4	72	S O faible	beau		
14	63.9	63.8	63.3	62.2	62.4	19.9	20.3	21.5	19.4	17.1	65	S O	voilé		
15	61.4	61.3	61.8	62.4	63.1	19.4	19.5	19.7	17.2	15.9	75	S O	beau, nuages épars		
16	64.6	64.9	64.4	63.7	63.8	21.4	21.7	22.4	21. »	20.5	51	S E	beau		
17	63.4	62.9	61.7	61.2	61.4	20.5	21.5	22. »	20.9	20.6	46	E	beau, nuages épars		
18	60.9	60.3	59.7	59.3	60 »	19.6	17.2	17.9	18.1	17.5	73	E	pluie; soir beau		
DATES												12 13 14 15 16 17 18			
Températures												Maxima		21.8 21.5 22. » 19.8 22.8 23. » 18.3	
extrêmes												Minima		14.5 14.2 13.8 14.5 13.9 16.4 14. »	
												Pluie tombée : 1 ^{mm} 5			

Etude de M^e LOUIS VALENTIN, notaire, sise à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix mai courant, monsieur Jean-Baptiste-Henri-Prudent Collin, greffier de la Justice de Paix du treizième arrondissement de Paris, demeurant en cette ville, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentini, notaire, a acquis de monsieur Edmond Blanc, propriétaire, et de madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc, princesse Radziwill, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince Radziwill, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinski et Birze, propriétaire, demeurant tous à Paris, et ayant élu domicile à Monaco, en la même étude.

Une parcelle de terrain située à Monaco, rue des Moneghetti, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-deux mètres quatre-vingt-quatorze centièmes, portée sous le numéro 435, section B du cadastre, et tenant : de l'est, au restant de la propriété des vendeurs ; du midi, à la rue des Moneghetti ; de l'ouest, à la propriété de monsieur Titard et mademoiselle Loyé, et du nord, au terrain du Domaine de Son Altesse Sérénissime.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix de neuf mille six cent cinquante-huit francs quatre-vingt centimes.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-quatre. Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e MARCELLIN MARS, huissier à Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi vingt-quatre mai courant, à huit heures du matin, au quartier de Monte Carlo, ancienne maison Ajani, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente publique aux enchères d'un beau mobilier de salon, tableaux de maître, objets d'art et céramiques, urnes et suspension arabes, lingerie et batterie de cuisine, livres, etc., etc.

Au comptant. Monaco, le 20 mai 1884.

MARS.

AVIS

Les créanciers du sieur BONIFORTE de FRANCESCHINI, tailleur, demeurant à Monaco, sont invités à se rendre dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 28 mai courant, à dix heures du matin, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés dudit sieur de Franceschini, que sur la nomination d'un syndic définitif.

Monaco, le 16 mai 1884.

P. le Greffier en Chef, A. Cioco, C.-G.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 18 Mai 1884.

VENTIMIGLIA, vapeur Rêve, fr., c. Guégué Voysel, passagers.
 MENTON, yacht à vap. Palatine, angl., c. Brown, id.
 MARSEILLE, b. Deux Amis fr., c. Péglerin, briques.
 CANNES, b. Virginie, fr., c. Isoard, sable.
 ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.
 ID. b. Volonté de Dieu, fr., c. Davin, id.
 ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
 ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
 ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.
 ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.
 ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, id.
 ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
 NICE, vapeur, Niçois, fr., c. Ricci, passagers.

Départs du 12 au 18 Mai 1884.

NICE, vapeur, Rêve, fr., c. Guégué Voysel, passagers.
 ANTIBES, b. Deux Amis, fr., c. Péglerin, sur lest.
 MENTON, brick-goël, Giulia, ital., c. Marconaro, fûts vides.
 SAN REMO, brick-goël, Caterina ital., c. Bregliano, id.
 CANNES, yacht à vap., Palatine, angl., c. Brown, passagers.
 ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, sur lest.
 ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.
 ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, id.
 ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
 ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
 ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.
 ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, id.
 ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, id.
 ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
 NICE, vapeur, Niçois, fr., c. Ricci, passagers.

HORAIRE de la Marche des Trains du 29 Mai 1884. -- Service d'Été

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO, à VINTIMILLE et à GÈNES

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS		11 express		13 express		3 express	15 direct		7 rapide	65 omnib.	
	1 ^o cl.	2 ^o cl.	3 ^o cl.			1	2	1	2		1	2		1	2
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.	—	8 15	9 25	—	11 15	6 30	7 15	11 5	—	—
					arr.	—	3 21	7 5	—	5 53	5 28	10 44	6 45	—	—
240	29 55	22 15	16 50	Marseille....	dép.	495 mixte	—	471 mixte	473 mixte	477 omnib.	479 omnib.	485 expres.	501 omnib.	487 omnib.	—
					arr.	1 2 3	—	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	—
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	dép.	—	—	12 30	—	—	7 30	11 10	—	1 20	—
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.	—	—	2 32	—	6 25	9 35	12 45	—	3 42	—
					arr.	—	—	7 2	—	11 10	1 58	4 21	—	8 31	—
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.	—	—	8 2	10 25	12 9	2 52	5 15	—	9 25	—
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.	6 6	—	8 22	—	12 46	3 20	5 40	6 50	9 41	—
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.	6 16	—	8 32	—	12 55	3 29	5 50	7 2	9 52	—
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.	6 22	—	8 39	—	1 1	3 35	5 56	7 9	9 59	—
3	» 70	» 55	» 35	La Turbie.....	dép.	6 30	—	8 46	—	1 11	3 42	6 4	7 17	10 7	—
					arr.	6 38	—	8 53	—	1 18	3 49	6 12	7 26	10 16	—
				Monaco.....	arr.	6 44	—	8 59	—	1 24	3 55	6 18	7 32	10 22	—
					dép.	6 49	—	9 6	—	1 28	4 03	6 23	7 37	10 29	—
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo....	arr.	6 53	—	9 10	—	1 32	4 7	6 27	7 41	10 33	—
					dép.	6 57	—	9 16	—	1 36	4 11	6 32	7 46	10 38	—
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	dép.	7 8	—	9 24	—	1 45	4 19	6 41	7 55	10 46	—
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	arr.	7 16	—	9 31	—	1 53	4 26	6 49	8 4	10 55	—
					h. de Paris arr.	8 15	—	9 57	—	2 18	4 54	7 14	—	11 25	—
					soir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	dép.	—	—	227 omnib.	—	229 omnib.	233 omnib.	43 direct	223 omnib.	225 omnib.	—
					arr.	—	—	1 2 3	—	1 2 3	1 2 3	1 2	1 2 3	1 2 3	—
					h. de Rome dép.	—	—	matin	—	soir	soir	soir	matin	matin	—
173	19 75	13 95	9 65	Gènes.....	arr.	—	—	11 40	—	3 45	9 10	7 10	3 30	6 40	—
					soir	—	—	soir	—	10 10	11 50	11 21	9 30	1 3	—

Ligne de GÈNES à VINTIMILLE à MONTE CARLO, à MONACO, à MARSEILLE et à PARIS

Dist. kilom.	1 ^o cl.	2 ^o cl.	3 ^o cl.	STATIONS		222 omnib.		224 omnib.		44 direct		226 omnib.		228 omnib.		230 omnib.	
						1.2.3.	1.2.3.	1.2.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.					
173	19 75	13 95	9 65	Gènes h. de Rome.....	dép.	—	—	3 27	7 45	9 35	1 18	—	—	—	—	—	
				Albenga.....	dép.	—	—	4 22	6 45	10 44	1 10	5 22	—	—	—	—	
					arr.	—	—	6 58	9 35	12 5	3 40	8 6	—	—	—	—	
					soir	—	—	matin	—	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	dép.	476 omnib.	478 mixte	486 express	488 omnib.	492 mixte	494 mixte	510 mixte	498 mixte	—	—	—	
					arr.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	—	—	—	
					h. de Paris. dép.	—	—	matin	—	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	dép.	—	6 35	10 1	12 5	3 38	8 2	—	—	—	—	—	
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	dép.	—	6 58	10 23	12 27	4 8	8 30	10 20	11 10	—	—	—	
					arr.	—	7 7	10 31	12 35	4 20	8 39	10 29	—	—	—	—	
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo....	arr.	—	7 15	10 38	12 42	4 28	8 47	10 37	11 24	—	—	—	
					dép.	—	7 20	10 42	12 47	4 33	8 50	10 45	11 29	—	—	—	
				Monaco.....	arr.	—	7 24	10 46	12 51	4 37	8 54	10 49	11 33	—	—	—	
					dép.	—	7 28	10 50	12 56	4 42	8 59	10 54	11 39	—	—	—	
3	» 70	» 55	» 35	La Turbie.....	dép.	—	7 35	10 57	1 3	4 49	9 6	11 1	—	—	—	—	
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.	—	7 43	11 4	1 10	4 57	9 14	—	—	—	—	—	
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.	—	7 51	11 11	1 17	5 5	9 22	11 16	11 58	—	—	—	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.	—	7 57	11 17	1 23	5 11	9 28	11 22	12 4	—	—	—	
					arr.	—	8 8	11 27	1 34	5 23	9 40	11 33	12 15	—	—	—	
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.	5 55	8 36	11 55	1 53	5 44	9 52	—	—	—	—	—	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.	7 5	9 43	12 51	2 54	7 1	10 48	—	—	—	—	—	
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	arr.	11 14	2 16	4 42	7 1	9 »	—	—	—	—	—	—	
					soir	1 36	4 38	6 »	9 36	—	—	—	—	—	—	—	
					soir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
240	29 55	22 15	16 50	Marseille.....	dép.	14 expres.	46 direct	10 rapide	12 expres.	—	24 omnib.	4 expres.	32 omnib.	—	—	—	
					arr.	1 2 3	1 2 3	1	1	—	1 2 3	1	1 2 3	—	—	—	
					soir	2 4	10 5	6 25	11 19	—	6 10	10 45	11 »	—	—	—	
					soir	12 »	10 37	10 12	5 54	—	10 52	4 55	3 27	—	—	—	

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

MAISON MODÈLE F. Faraldo
 PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE
 des RR PP. Bénédictins Olivétains de l'abbaye de SOULAC (Gironde)
 Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO
 Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa
 MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : Petit flacon, 2 fr. ; grand flacon, 4 fr.

Parfumerie des premières fabriques de Paris

ANNUAIRE DU COMMERCE DIDOT-BOTTIN

Les souscriptions aux insertions de l'Annuaire Didot-Bottin sont reçues, à Monaco, chez M. Félix GINDRE, courtier de commerce et correspondant du chemin de fer, avenue de la Gare, n^o 1, à la Condamine.

SERVICE DES BREAKS

NICE, MONTE CARLO, et vice-versa
 DÉPARTS DE MONTE CARLO POUR NICE, place du Casino
 9 heures matin ; 5 heures et demie soir.
 DÉPARTS DE NICE, 34, boulevard du Pont-Neuf
 9 heures et demie du matin ; 3 heures soir
 BUREAUX : à Nice, 34, boulevard du Pont-Neuf ; à Monte Carlo, place du Casino.
 PRIX : 2 fr. — Aller et retour, 3 francs.

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS

H. CROVETTO, Boulevard des Bas-Moulins
 Grande voiture capitonnée. — On répond de la casse et l'on prend et transporte à domicile. — Célérité, confiance. — PRIX MODÉRÉS.
 MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1884